

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 DECEMBRE 2023**

Nombre de conseillers en exercice : 17  
Nombre de présents : 10  
Nombre de votants : 14

**L'an deux mil vingt-trois le 13 décembre à 19h00**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COQUELIN André, Maire.

Date de la convocation : 08 décembre 2023

**PRÉSENTS** : MMES et MM COQUELIN André, PREAUD Freddy, FEUILLATRE Catherine, ZIMMERLIN Francine, GIVRAN Sébastien, MARGOUT Gérard, MARAIS Sébastien, MARECHAL Laëtitia, BAZIL Marine, JARRY Alice.

**ABSENTS EXCUSES** : M. LOR Jean-Michel donne pouvoir à Mme ZIMMERLIN Francine  
Mme FARRUGIA Martine donne pouvoir à M. COQUELIN André  
M. THURNE Dominique donne pouvoir à M. MARAIS Sébastien  
Mme BRIANCEAU Aline donne pouvoir à M. GIVRAN Sébastien  
Mme CHAUCHEAU Caroline  
M. CHAIGNEPAIN Frédéric

**ABSENT** : M. RIMBAULT Maxime

A été nommée secrétaire : Alice JARRY

Le compte-rendu de la séance du 15 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

**Objet des délibérations** :

- Décision modificative n°2 sur le budget principal
- Souscription d'un emprunt de 1 500 000 € auprès du Crédit Agricole Vendée pour l'aménagement du centre bourg, acquisitions terrains rue Clémenceau et rue Florinière, aménagement de la Coulée Verte

**Délibération n°20231101****Décision modificative n° 2 du budget principal****DM 2****Ajustement de crédits**

Date de saisie : 13/12/2023 Votée : 13/12/2023

Date exécutoire : 13/12/2023

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
<b>RECETTE</b>	1 138 370 €	595 €	1 138 965 €
<b>DEPENSE</b>	1 138 370 €	595 €	1 138 965 €
<b>SOLDE</b>	0	0	0

LIGNE	SENS	IMPUTATION	LIBELLÉ	MONTANT
1	D (F)	7391111	Dégrèvement jeunes agriculteurs	+ 595,00 €
2	R (F)	73111	Fiscalité locale	+ 595,00 €
3	D (F)	657341	Subvention commune	+ 7 300,00 €
4	D (F)	615231	Entretien voirie	-7 300,00 €
5	R (I)	1323	Subvention	+ 125 000,00 €
6	R (I)	1326	Subvention	+ 337 370,00 €
7	R (I)	1641	Emprunt	+ 676 000,00 €
8	D (I)	231 opé 131	Travaux aménagement centre bourg	+ 1 138 370,00 €

**Délibération n°20231102****Souscription d'un emprunt de 1 500 000 € auprès du Crédit Agricole Vendée pour l'aménagement du centre bourg, acquisitions terrains rue Clémenceau et rue Florinière, aménagement de la Coulée Verte**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les projets communaux suivants : aménagement du centre bourg, acquisitions terrains rue Clémenceau et rue Florinière, aménagement de la Coulée Verte, qui nécessitent un financement complémentaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter un prêt auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ATLANTIQUE VENDEE pour un montant de 1 500 000 € pour le financement de ces projets.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (14 voix, pour, 0 voix contre, 0 abstention) sur le financement des projets ci-dessus désignés, et sur les propositions faites par l'organisme prêteur sollicité :**

- **Décide** de demander à la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ATLANTIQUE VENDEE un prêt selon les conditions suivantes :
  - Montant : 1 500 000 €
  - Durée : 25 ans
  - Périodicité : trimestrielle
  - Mode d'amortissement : Amortissement constant
  - Taux fixe : 4,15 %
  - Frais de dossier : 1 500 €
- **Prend** l'engagement au nom de la commune d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.
- **Prend** l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et mettre en recouvrement, en tant que besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances.
- **Confère** en tant que de besoin, toutes les délégations utiles à Monsieur COQUELIN André, le Maire de la Commune pour la réalisation des emprunts, la signature des contrats de prêt à passer avec l'Etablissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont inscrites.

## INFORMATIONS DIVERSES

### - AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG

La décision sur l'approbation de la convention d'aménagement RD32 entre la commune et le Département est reportée, certains points nécessitent des précisions.

### - Francine ZIMMERLIN informe :

- Des déclarations d'Intention d'Aliéner pour lesquelles la commune n'a pas exercé son droit de préemption
- Information sur un Plan Intercommunal de Sauvegarde
- Information sur le Conseil Intercommunal de sécurité et prévention de la délinquance
- Les projets énoncés par le Conseil des Sages (les jardins familiaux, l'activité future du théâtre, la participation citoyenne)

### - Catherine FEUILLATRE informe du suivi de travaux de l'aménagement de la coulée verte (planning)

La séance est levée à 21h10.

**Affiché en exécution de l'article L.2121-25 et art.2121-11 du CGCT**

Le Maire,  
André COQUELIN



Le secrétaire de séance,  
Alice JARRY

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'AJARRY', is written over a horizontal line.